

Sauver la noblesse, de gré ou de force

Entre 1550 et 1650, les combats singuliers provoquent une hécatombe au royaume de France. Et la monarchie, entre interdictions et dérogations, demeure impuissante. Louis XIII et Richelieu décident alors de faire appliquer la loi... quitte à faire décapiter des représentants de la fine fleur de l'aristocratie française. **PAR JEAN-PIERRE BOIS**

Il ne faut pas se fier à Alexandre Dumas : les duels en France, sous le règne de Louis XIII (1610-1643), ne sont ni un passe-temps de mousquetaires ni une futilité plaisante. Ils sont surtout dangereux et d'une fréquence excessive : on estime à près de 8 000 les gentilshommes français tués en duel entre 1598 et 1608 (chiffre invérifiable) – eux dont la vie devrait être au seul service du roi. Presque symboliquement, le règne de Louis XIII commence par la déclaration du 1^{er} juillet 1611, qui porte « défense d'user d'appels ni de rencontres, combats de propos délibéré ». Mais on peut se fier à Alexandre Dumas sur un point : les duels sont un sujet majeur du règne de Louis XIII, l'édit de Fontainebleau de 1609 ayant annulé l'interdiction des duels prononcée en 1566 par



Le roi, la loi Après l'échec du sévère édit de 1623, Louis XIII, épaulé par Richelieu, promulgue trois ans plus tard une réglementation qui traque les duellistes de manière plus graduelle. Un programme réaliste qui produit, temporairement, quelques effets.

Charles IX. Comment légiférer dans une matière aussi subtile ? L'enjeu du duel n'est pas la vie, c'est l'honneur du duelliste – qui, lui, n'appartient pas au roi. Mais la justice appartient au souverain, qui tient son pouvoir de Dieu. En 1576, l'ordonnance de Blois déclare les duellistes coupables de lèse-majesté, comme usurpant ce droit de justice dévolu par Dieu au monarque : là est le cœur du problème. En 1623, Louis XIII promulgue une déclaration punissant de mort tous les coupables de duel : la peine est si rigoureuse qu'elle en devient inapplicable.

La noblesse n'en fait toujours qu'à sa tête !

Le comte de Montmorency-Boutteville, condamné par contumace en 1624 pour son duel avec Pongibaud, se bat de nouveau avec le sieur de Valencey en janvier 1625 et subit une seconde condamnation par défaut... Mais, derrière Louis XIII, il y a Richelieu, l'homme

“En 1623 est promulgué un édit antiduel tellement sévère qu'il en devient inapplicable”

d'État décidé à faire triompher l'absolutisme, et tout simplement à faire régner l'ordre dans la rue. Avec un réalisme glaçant, le cardinal-ministre a compris qu'une loi ne peut être respectée que quand elle est respectable. L'édit de 1626 modère donc les peines en les graduant selon les circonstances, suivant leur degré de criminalité. Louis XIII a compris Richelieu. Le texte est enregistré le 24 mars 1626. Sa plus grande nouveauté est son application, pour répondre à une nouvelle provocation de Montmorency, qui livre un duel avec

Guy d'Harcourt, en plein jour, le 12 mai 1627. Son exécution, le 22 juin, incarne enfin, en ce domaine, l'autorité de l'État tout en accordant une place à l'honneur, car le duel reste permis dans nombre de circonstances... Pendant quelques années, l'édit produit un effet sensible.

Est-ce la conjoncture de l'entrée de la France dans la guerre européenne ? En 1637, Corneille rencontre un formidable succès avec sa pièce *Le Cid*, qui place le duel et l'honneur au cœur de la pièce... Dix ans après les exécutions de Montmorency-Boutteville et de François de Rosmadec, son second – dont on parle trop peu –, Louis XIII accorde en 1638, à l'occasion de la naissance de Louis-Dieudonné, des «abolitions» à beaucoup de ceux qui avaient contrevenu aux édits. Quand il meurt en 1642, le duel fait à nouveau fureur dans le royaume, comme au temps de son avènement... 

L'excès de confiance fatal à M. de Sévigné

Au début de la décennie 1650, Marie et Henri de Sévigné (*illustr.*), mariés depuis six ans et parents de deux enfants, se connaissent trop pour bien vivre ensemble. Au-delà des déceptions qui s'accumulent entre eux, leur caractère les éloigne. À 24 ans, la jeune marquise est déjà célèbre pour son charme et son intelligence ; son époux, un peu plus âgé qu'elle, est un homme puéril, prodigue et aventureux. À en croire Tallemant des Réaux, ce couple mal assorti fait murmurer le beau Paris : « Quel homme pour cette femme ! » La marquise, elle, mobilise son talent jusque dans ses soupirs : « M. de Sévigné m'estime et ne m'aime point ; moi, je l'aime et ne l'estime point. » Leur prise de distance, pendant l'hiver 1651, est aussi

géographique. Marie vit en Bretagne, pendant qu'Henri joue les jolis cœurs à Paris. Or une nouvelle fâcheuse vient interrompre le cours de son quotidien futile : on lui rapporte que le chevalier d'Albret, rival dans le cœur d'une certaine M^{me} de Gondran, surnommée « Lolo », demande des explications sur de mauvais propos qu'il aurait laissé échapper à son sujet. Henri, au risque de confondre panache et hauteur, réagit vivement : il ne se justifiera « que l'épée à la main » ! Soit. Un rendez-vous est fixé le vendredi 3 février à Picpus, hors de l'agitation de la ville. Les bonnes manières ne manquent pas, elles aussi, d'y être convoquées. Henri commence par assurer au chevalier d'Albret qu'il



TALLANDIER/BRIDGEMAN IMAGES

n'est pas coupable des médisances dont il est accusé. Mieux : il se présente comme « son serviteur ». Une aimable embrassade s'ensuit. Dès lors, pourrait-on penser, tout est bien qui finit bien. Ce serait oublier tout ce que l'honneur, la fierté ou la simple inconséquence peuvent inspirer aux têtes folles. Les deux hommes

estiment qu'il convient tout de même de combattre ! Sans tarder, le bruit des épées retentit. Après quelques bottes, Henri semble en bonne posture : il perce même les chausses de son adversaire. Est-il trop confiant ? Possible. Il « se découvrit, raconte l'académicien Conrart, et l'autre ayant pris son temps lui présenta l'épée pour parer, dans laquelle Sévigné s'enferra lui-même [...] ». Le combat finit par-là, car [il] tomba de ce coup ». Le bretteur malheureux est reconduit à Paris. Il a beau ne pas « se résoudre à mourir à l'âge de 27 ans », les chirurgiens ne ménagent aucun espoir. M^{me} de Sévigné, dans son refuge breton, s'apprête à recevoir la plus tragique des nouvelles. PIERRE-LOUIS LENSEL